

« DES ESPRITS AU SERVICE DE DIEU... ! »

« ... Il dit des anges : Celui qui fait de ses anges des vents, et de ses serviteurs une flamme de feu. Mais il a dit au Fils : Ton trône, ô Dieu, est éternel ; le sceptre de ton règne est un sceptre d'équité ; tu as aimé la justice, et tu as haï l'iniquité ; c'est pourquoi, ô Dieu, ton Dieu t'a oint d'une huile de joie au-dessus de tes égaux. Et encore : Toi, Seigneur, tu as au commencement fondé la terre, et les cieux sont l'ouvrage de tes mains ; ils périront, mais tu subsistes ; ils vieilliront tous comme un vêtement, tu les rouleras comme un manteau, et ils seront changés ; mais toi, tu restes le même, et tes années ne finiront point. Et auquel des anges a-t-il jamais dit : Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis ton marchepied ? Ne sont-ils pas tous des esprits au service de Dieu, envoyés pour exercer un ministère en faveur de ceux qui doivent hériter du salut... » Héb 1:7-14.

La présence et les manifestations des anges traversent toutes les Ecritures, et dans des moments décisifs ou critiques les interventions angéliques s'inscrivent dans l'accomplissement des Desseins de Dieu. Nous les découvrons dans les vies des patriarches, des prophètes et des personnes les plus diverses, auxquelles Dieu se révéla. Il est à remarquer que notre Seigneur Lui-même a été annoncé par un messenger céleste au temps fixé : Luc 1:26-27. Ainsi, envoyé par Dieu à Nazareth, l'ange Gabriel entra chez Marie, fiancée à Joseph, et lui annonça : « ... Voici, tu deviendras enceinte, et tu enfanteras un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus... » Luc 1:31. Joseph, son fiancé, homme de grande noblesse d'âme, pensait rompre secrètement avec elle pour ne pas la diffamer, lorsque « ... voici, un ange du Seigneur lui apparut en songe, et dit : Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre avec toi Marie, ta femme, car l'enfant qu'elle a conçu vient du Saint-Esprit... » Matt 1:20. Pareillement, alors que des bergers passaient dans les champs les veilles de la nuit pour garder leurs troupeaux, « ... voici, un ange du seigneur leur apparut, et la gloire du Seigneur resplendit autour d'eux... » Luc 2:8-9, et leur annonçant la naissance du Sauveur. De même, lorsque Jésus arriva à la fin des quarante jours et quarante nuits de la tentation dans le désert, le diable « ... alors le laissa. Et voici, des anges vinrent auprès de Jésus, et le servaient... » Matt 4:11. A Jésus, dans le jardin de Gethsémané lors de Son ultime combat dans la prière, « ... alors un ange lui apparut du ciel, pour le fortifier... » Luc 22:43. Enfin, alors que Marie de Magdala et l'autre Marie, mère de Jean, allèrent voir le sépulcre, « il y eut un grand tremblement de terre ; car un ange du Seigneur descendit du ciel, vint rouler la pierre, et s'assit dessus... », leur annonçant la glorieuse nouvelle de Jésus ressuscité, qui devait les précéder en Galilée, car, leur avait dit l'ange, « c'est là que vous le verrez... » Matt 28:2,7. Le service des anges envers notre Sauveur s'exercera dès lors envers les rachetés.

Il est une chose profonde à relever, c'est que, aussi précieux que soit l'assistance des anges, en aucun cas ceux-ci ne peuvent être l'objet de nos prières et de nos recherches. Ni les patriarches, ni les prophètes, ni les justes, ni les apôtres n'ont invoqué les anges. Jésus Lui-même, notre Seigneur, n'a jamais prié les anges, lesquels interviennent uniquement par la Volonté du Père, à qui Seul Jésus adressait Ses prières, comme Il nous a enseigné de le faire : Matt 6:9. Jésus, lors de son arrestation, ne déclara-t-Il pas à Pierre, au moment où Il lui ordonna de remettre son épée dans le fourreau : « Penses-tu que je ne puisse pas invoquer mon Père, qui me donnerait à l'instant plus de douze légions d'anges ? Comment donc s'accompliraient les Ecritures, d'après lesquelles il doit en être ainsi... » Matt 26:53-54. Jésus n'invoqua pas les anges eux-mêmes, mais uniquement Son Père, à qui seul appartenait alors la décision d'envoyer ou non les légions d'anges.

De même que les anges exercent « un service en faveur de ceux qui doivent hériter du salut », c'est-à-dire, de ceux qui ne le connaissent point encore et qui le recevront par Grâce au temps de Dieu, de même exercent-ils leur service durant toute la vie du racheté. S'il nous était donné de voir dans l'invisible, nous serions bouleversés d'apprendre de combien de dangers notre vie terrestre et spirituelle a été gardée par l'intervention des anges, sans que nous n'en ayons eu conscience. Certes, nous ne pouvons pas recevoir une entière connaissance de toutes les Interventions de Dieu à notre égard, car nous ne pourrions pas en réaliser toute la portée, ni en « voir » spirituellement la dimension intérieure. Mais la connaissance que nous en recevons est

suffisante pour comprendre pourquoi telle ou telle situation devait se produire de telle manière plutôt que d'une autre, c'est-à-dire, sous la forme que Dieu l'a voulue, et non de la façon que nous l'aurions désirée. Ainsi, toute épreuve quelle qu'elle soit se révèle finalement être, non pas contraire, mais constitutive de l'existence de notre vie, qui repose dans la Main de Dieu. Car, un « cours planifié » de la vie, si tant est qu'une telle vie pût exister, n'est pas à même de s'attendre aux inattendus du Dessein divin réservé à chacun de nous, ni de recevoir l'aspiration intérieure et la compréhension spirituelle des « choses d'en haut », qui nous élèvent au-dessus de nous-mêmes. C'est donc après que l'Esprit de Dieu nous a éclairés ou nous a convaincus de péché que nous pouvons regarder nos faiblesses et nos erreurs, non plus comme culpabilisantes, mais comme des sujets de reconnaissance à Dieu, qui a tout effacé et pardonné ; car ces brèches mêmes au-dedans de nous, une fois réparées, nous ouvrent intérieurement à la révélation des choses d'En Haut qui, une fois reçues en nous, nous vivifient.

Il est éclairant de relever que le mot ange en hébreu désigne un messager ; ce messager peut être soit de nature céleste, soit de nature terrestre, suivant la situation dans laquelle Dieu intervient. L'Écriture rapporte au sujet de Jacob qu'un « homme lutta avec lui jusqu'au lever de l'aurore. Voyant qu'il ne pouvait le vaincre, cet homme le frappa à l'emboîture de la hanche ; et l'emboîture de la hanche de Jacob se démit pendant qu'il luttait avec lui... » Gen 32:24-25. Jacob combattit avec un « homme » pour finalement réaliser que c'était un « ange », ainsi que le révéla plus tard le prophète Osée, disant : « Il lutta avec l'ange, et il fut vainqueur ; il pleura, et lui adressa des supplications. Jacob l'avait trouvé à Béthel ; et c'est là que Dieu nous parla... » Osée 12:4-5. Jacob fut, à la fois, un « vainqueur qui pleure » et un « vaincu victorieux » ! Car le message que transmit l'ange à Jacob fut reçu et vécu par lui au travers d'une infirmité salutaire, qui le fit dès lors marcher spirituellement d'autant plus droit... qu'il fût physiquement boiteux le restant de sa vie ! Ceci d'ailleurs prépara Jacob à rencontrer son frère Esaü, qu'il avait trompé vingt années auparavant, lorsqu'il lui avait soustrait par ruse son « droit d'aînesse », et la « bénédiction » en trompant Isaac, leur père qui était aveugle : Gen 27:1, 36. Nous retrouvons l'intervention des anges qui se manifestent dans le domaine et surnaturel et naturel. Ce que vécut également l'apôtre Pierre en prison, lorsque l'ange, le frappant au côté pour le réveiller, lui ordonna de mettre sa ceinture, ses sandales et son manteau, au point que Pierre, « ne sachant pas que ce qui se faisait par l'ange était réel, s'imaginait avoir une vision... » Act 12:9. Ce fut donc une fois seul dans la rue que Pierre, « revenu à lui-même » comprit que le Seigneur avait envoyé son ange et qui, « après avoir réfléchi, se dirigea vers la maison de Marie, mère de Jean, surnommé Marc, où beaucoup de personnes étaient réunies et priaient... » Act 12:11-12. La manifestation surnaturelle de Dieu est comprise par l'homme dont l'intelligence est d'autant plus éclairée qu'elle est soumise à Dieu. Le croyant qui s'abaisse est visité d'En Haut par l'Esprit, dans lequel il pénètre les « Profondeurs de Dieu ».

Dieu « fait de ses anges des vents, et de ses serviteurs une flamme de feu... » Hébr 1:7. Le sens particulier du « vent » et du « feu » met en évidence la puissance des êtres célestes dans leurs manifestations invisibles et visibles. Car les anges se manifestent, non seulement en tant qu'esprits invisibles, mais également au travers de personnes visibles, lesquelles, sans être célestes, sont dirigées du « ciel » et tiennent le rôle d'« anges » auprès des croyants. Dieu parfois agit de manière angélique par le moyen de personnes et de circonstances terrestres. A cet égard, l'apôtre Paul n'écrit-il pas aux Galates : « Vous savez que ce fut à cause d'une infirmité de la chair que je vous ai pour la première fois annoncé l'Évangile. Et mis à l'épreuve par ma chair, vous n'avez témoigné ni mépris ni dégoût ; vous m'avez, au contraire, reçu comme un ange de Dieu, comme Jésus-Christ... » Gal 4:13-14. Avec ceci s'accorde ce qu'écrit l'auteur de l'épître aux hébreux, disant : « N'oubliez pas l'hospitalité ; car, en l'exerçant, quelques-uns ont logé des anges sans le savoir... » Hébr 13:2. Gardons-nous donc de toute dureté et de fermeture d'esprit et de cœur à cause d'expériences décevantes ou douloureuses, afin de discerner, lors de nos rencontres, des croyants ou même des non croyants pouvant être, à leur insu, des « anges » qui nous indiquent par quel chemin ou de quelle manière s'accomplit ce que Dieu a préparé pour nous.